

Appel à candidature

Résidence création et expérimentation

Le clos des Vignes

Résidence d'artistes en Frontonnais,
au Nord de Toulouse, Haute-Garonne

De Janvier 2020 à Décembre 2020

La résidence Le clos des Vignes souhaite accueillir des artistes de toutes nationalités, femmes et hommes, sans limite d'âge, pour leur permettre d'approfondir leur démarche artistique dans un projet spécifique et de continuer à développer leur recherche personnelle.

Etablissement adapté aux normes handicap avec un pôle soin si nécessaire à proximité.

Cette résidence s'adresse à des artistes souhaitant développer leur pratique artistique, d'expérimenter et de vivre leur création dans un environnement calme et apaisant

Le lieu :

Dans la commune de Cépet, idéalement placée géographiquement à seulement 30 minutes de Toulouse.

Modalités de la résidence :

Un espace de 600m² permet à 3 artistes d'accéder à cette résidence. L'ensemble immobilier de plain-pied, offre la possibilité d'accueil aux artistes à mobilité réduite (avec option d'hébergement pour un accompagnant). L'artiste dispose d'un atelier/chambre privatif, ainsi qu'une salle de bain privative. Les artistes ont également accès à un atelier commun, une salle de vie et une cuisine indépendante.

Un véhicule peut être mis à disposition ponctuellement afin que les artistes puissent aller acheter leur matériel.

Des prestations facultatives et payantes sont également offertes sur place telles que : coaching sportif, balnéothérapie, sophrologie, art-thérapie, restauration, blanchisserie, ... l'ensemble de ces prestations étant réparties sur l'ensemble du domaine.

Les artistes sont tenus de fournir leur matériel nécessaire à leurs créations.

La résidence sélectionne une fois par an les 3 artistes pour l'année, soit trois résidents pour une durée de 12 mois maximum (durée à définir en fonction du projet porté par l'artiste).

Financement de la résidence :

Le cout de l'hébergement en demi-pension (soit un repas par jour inclus) est de 800 euros mensuels, **le reste à charge pour l'artiste étant de 300 euros par mois** (participation forfaitaire), le solde étant pris en charge par l'association " le clos des vignes" (via un financement public/privé).

Les accès Wifi, électricité, eau sont inclus.

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage, chargé de sélectionner les candidats est composé

- D'un représentant du GROUPE HOSTELLIA SANTE principal donateur et propriétaire du lieu, M. ARGYRIADES Président du Conseil stratégique du Groupe,
- D'un parrain d'exception, docteur en Arts-plastiques, UJJ, M. Moreno.
- D'une artiste reconnue, Mme Bresciani.
- De la responsable de la résidence Mme Lhemann.

Dépôts des candidatures :

Ci-joint vous trouverez le document à remplir et à transmettre à l'adresse indiquée. La sélection des artistes s'effectue 1 mois avant l'ouverture de la résidence et elle est soumise au comité de pilotage.

Peut faire acte de candidature tout artiste déjà engagé dans une démarche de création, toute discipline confondue. Il doit se rendre pleinement disponible sur la période de résidence. Il doit être autonome dans ses déplacements au moins pour arriver jusqu'à la résidence.

Le dossier de candidature doit être muni d'une note d'intention indiquant la démarche globale artistique envisagée, un CV et un dossier artistique. La communication du dossier est faite sur support papier et doit être **envoyé avant le 9 décembre 2019**.

A l'issue de la sélection les candidats recevront un contrat de résidence...

Par Voie postale :

ASSOCIATION LE CLOS DES VIGNES – A l'attention de Mme Lhemann

3 bis lotissement les Serpolets

31620 Cépet

Pour tout renseignement complémentaire contacter Mme Lhemann au 06 23 52 82 84 ou à l'adresse residenceartistescep@gmail.com

